



Paris, le samedi 18 janvier 2025

DECLARATION

Déclaration de l'UFMICT-CGT lors de l'Assemblée Générale constitutive du Comité National Consultatif de Déontologie des Psychologues (CNCDP).

Aujourd'hui, l'UFMICT-CGT* se félicite de la création du CNCDP, véritable acte éthique et politique.

L'UFMICT-CGT représente le champ du social, du médico-social et de la santé. Autant de psychologues qui travaillent auprès de populations très diverses de l'enfant à la personne âgée, qu'elles soient en situation de handicap, de précarité, de maladie ou de dépendance.

Depuis sa création en 1895, fidèle à ses valeurs humanistes et internationalistes, la CGT mise sur l'organisation collective des travailleuses et des travailleurs pour lutter contre la domination et l'oppression. La CGT poursuit donc un double objectif : défendre l'intérêt des travailleuses et des travailleurs et vivre dans une société plus juste.

Et les psychologues, dans leur diversité, ont décidé de s'unir pour faire entendre leur voix autour des questions de déontologie et renouveler leur opposition à la création d'un ordre professionnel. Les psychologues défendent ainsi collectivement les intérêts de la profession et du public. La création du CNCDP s'inscrit pleinement dans les orientations de notre syndicat. C'est pourquoi l'UFMICT-CGT est particulièrement heureuse de la création du CNCDP et s'engagera pleinement dans ses travaux.

* Union fédérale des médecins ingénieurs cadres et techniciens

<https://www.codededeontologiedespsychologues.fr/2025/01/20/assemblee-generale-constitutive-du-comite-national-consultatif-de-deontologie-des-psychologues-cncdp/>

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 57

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.sante.cgt.fr/ • **e-mail** : ufmict@sante.cgt.fr